



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 mars 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, David Le Doussal, Gérard Jambou, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Géraldine Guet
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Danièle Kha
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

6. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AC/CP)

Exposé :

L'un des principes budgétaires des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter les soldes d'une année sur l'autre jusqu'à l'achèvement de l'opération.

La procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Par délibération en date du 26 février 2014, le Conseil municipal avait approuvé la création de d'une autorisation de programme, pour la rénovation et l'extension du gymnase de Kerjouanneau.

Lors du Conseil municipal du 1^{er} avril 2015, une autorisation de programme a été créée pour la rénovation de l'ancien hôpital Frémur.

Proposition :

Compte tenu de l'état d'avancement de ces deux programmes, il est proposé de mettre à jour le tableau présentant les AP/CP :

Rénovation et extension du gymnase de Kerjouanneau (€TTC)

	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018
BP 2016		67 000,00 €	440 000,00 €	2 300 000,00 €	1 281 000,00 €	132 000,00 €
CA2016		67 000,00 €	371 934,40 €	1 943 380,98 €		
Mouvements (+/-)			-68 065,60 €	-356 619,02 €		
BP 2017	3 795 315,38 €	67 000,00 €	371 934,40 €	1 943 380,98 €	1 281 000,00 €	132 000,00 €

Hôpital Frémur (€TTC)

	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018
BP 2016		32 000,00 €	336 000,00 €	794 000,00 €	654 000,00 €	73 000,00 €
CA2016			130 979,99 €	690 591,55 €		
Mouvements (+/-)			-205 020,01 €	-103 408,45 €		
BP 2017	1 580 571,54 €	32 000,00 €	130 979,99 €	690 591,55 €	654 000,00 €	73 000,00 €

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 22 mars 2017

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.